

PROCES VERBAL

Conseil d'école du mardi 3 novembre 2015 - ECOLE PRIMAIRE DE SAINT -CYR

1- Présentation des membres du conseil d'école :

Parents : Mmes Bayaoui, Aloin, Fortin, Hoyer, Vandervliet, Gasa et M. Desfeux

Mairie : Mme Hermouet et M. Roux, maire de St-Cyr

Ecole : Mmes Caillaud, Guignard, Fradin, Aubert, Brunet et M Jeamet, Haas.

Invitée : Mme Rivano, mosaïste professionnelle.

Excusés : Mmes Perrier, Molada, Rimbot (parents), Mme Wojciechowski (Inspectrice de l'Education Nationale)

Rappel du fonctionnement du conseil d'école :

Le conseil est composé des membres suivants : 6 parents élus, 2 membres de la mairie, et 6 enseignants titulaires. L'ensemble des parents, enseignants et membres de la mairie responsables des affaires scolaires sont cependant invités.

En cas de vote : le droit de vote (6 parents titulaire ou leur suppléant, 6 enseignants, 2 membres de la mairie).

Un procès verbal sera rédigé à l'issue de chaque conseil et sera diffusé par le biais du tableau d'affichage, du site de l'école et un exemplaire sera envoyé aux membres du conseil par mail.

5- Projet mosaïque (point de l'ordre du jour avancé par rapport à la venue de notre professionnelle)

Mosaïque prévue sur le mur du préau, côté parking.

Présentation par Sylvie Rivano, mosaïste, du déroulement, des matériaux et outils qui seraient utilisés. Groupes de 6-7 enfants tous les 15 jours, le mardi, avec un parent volontaire pour aider à la surveillance de l'atelier marteau. Exemples de mosaïques faites dans d'autres écoles. Présentation d'un dessin (la lettre A) pour montrer un exemple (grandeur, type de motifs) et des objectifs pédagogiques.

M. le maire informe de la venue de l'architecte qui doit vérifier une fissure présente sur le mur du préau. Il est possible que la pose sur le mur soit retardée.

2- Budget coopérative : (budget année scolaire)

solde de 8406 € au 01/09/14 (subvention de l'APE de 4576,20 € versé en mai 2014 pour financer l'acompte du séjour à Paris qui s'est déroulé en nov. 2014)

solde au 31/08/2015 : 10476€, ce montant élevé est dû au versement de subventions en juin 2015 (mairie 5164 €), somme réservée au projet mosaïque et au paiement de transports en bus pour diverses sorties.

Subvention APE (6328,80 € en plus des 4576,20 € versés en mai 2014) : cette somme a aidé à financer la voile, les séjours à Paris et Dienné, les sorties cinéma et spectacle des maternelles, les sorties à Châtellerauld (CP et CE1) et au Futuroscope (CE2-CM1-CM2).

Demande des parents : porter à connaissance de tous les parents les dépenses faites avec l'argent de la coopérative scolaire.

Budget mairie : (budget année civile)

Au 30/10/15, reliquat de 3000 € sur les 13 700 € alloués au départ (100€ par élèves).

La ligne « photocopies » montre un excédent de dépenses, les enseignants ont été alertés mais la directrice s'inquiète de l'augmentation du nombre de photocopies réalisées chaque année en lien avec la présence d'un nombre de stagiaires important et en lien avec l'augmentation des documents arrivant par voie numérique et devant être imprimés (exemple des évaluations CE2 est donné à raison de 55 photocopies par élève). Le contrat et la facturation devront par ailleurs être vérifiés.

3- Effectifs :

	ÉLÈVES	
PS	14	PS/MS 24
MS	15	MS/GS 25
GS	20	CP/CE1 23
CP	15	CE1/CE2 21
CE1	21	CE2/CM1 24
CE2	21	CM1/CM2 24
CM1	21	
CM2	14	
TOTAUX	141	

49
maternelles

92
élémentaires

4-Règlement intérieur de l'école : quelques ajouts écrits ci-dessous en gras:

Article 4 :

4.1 - Vie scolaire.

La charte de la laïcité mise en annexe et affichée dans notre école, a pour vocation non seulement de rappeler les règles qui nous permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire, mais surtout d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier

et à les respecter.

4.4- Hygiène et sécurité :

Les élèves ne sont pas autorisés à avoir des téléphones portables dans l'enceinte de l'école **ou de l'argent (sauf pour un paiement éventuel à la coopérative scolaire).**

Pour des raisons de sécurité, le port d'écharpe n'est pas autorisé en maternelle.

Vote des modifications du règlement intérieur :

contre : 0 ; abstention : 1 ; pour : 13

Ce nouveau règlement sera diffusé sur le site de l'école et sera mis à l'affichage.

Demande des parents : respect des horaires de sortie (les enseignants sortent parfois en retard). Les enseignants précisent que les enseignements finissant à 16h30, les élèves ne peuvent pas être sur le parking à 16h30. Conscients que les enfants peuvent avoir des activités extra scolaires dès 17h, les enseignants seront vigilants au respect de ces horaires.

Les enseignants demandent aussi que les horaires du matin soient respectés par les parents et rappellent que les élèves doivent être en classe au plus tard à 9h (le passage par l'arrière de l'école sans surveillance n'est pas autorisé) et que les parents de maternelle ne doivent plus être présents dans les locaux à partir de 9h. Un mot va être diffusé dans ce sens.

Demande des parents : avoir connaissance des modifications du règlement intérieur avant le conseil d'école.

Cantine :

Règlement de la cantine : les enseignants sont informés des sanctions données par le personnel de cantine et peuvent en tenir compte dans le tableau de comportement de la classe.

Depuis le changement de prestataire : quantités irrégulières mais meilleur goût et moins de déchets.

5- Projets :

Mosaïque (traitée au début du conseil) ;

Jardins : CP-CE1 et CE1-CE2 (participation au festival des jardins à Chaumont sur Loire et poursuite en classe et dans le jardin de l'école) ;

Voile : CM1-CM2 (en sept-oct 2015) et CE2-CM1 + CE2 (de M Haas) (en mai-juin 2016) ;

Cinéma : PS MS GS (3 films dans l'année) + visite éventuelle de la salle de projection (Châtellerault, Les 400 coups) ;

Piscine : en avril-mai-juin pour les GS-CP-CE1, le vendredi matin ;

Polar : en parallèle du salon du Polar (fin mai) – participation des classes élémentaires mais le projet est en cours de précision – travail éventuel avec Luc Turlan (auteur de littérature de jeunesse) ;

Projet Etamine : pour la classe de MS-GS : écriture d'un livre ;

BD : CE1-CE2, projet d'écriture ;

Visite de grotte préhistorique (Angles sur Anglin) : CE2 ;

Angleterre : pour tous les CM1 et CM2 en mars 2016 – toujours en suspend car le bouclage financier est difficile ;

Opéra : ce projet ne se fera pas car le coût est trop élevé (sensibilisation et pratique vocale pour les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1).

6- Garderie :

Demande des parents : l'encadrement des enfants est-il suffisant ?

Réponse de la Mairie : les taux d'encadrements sont respectés. Même s'il y a eu quelques soucis en septembre, depuis cela a été réglé : 3 personnes à 16h30 pour un max de 50 enfants. Le matin : 2 adultes.

- Centre aéré de Beaumont : Qu'en est-il ?

10 places réservées pour les enfants de Saint-Cyr – 3 enfants inscrits – la mairie paye pour les 7 autres places non pourvues

Problème du transport : la Mairie propose d'emmener les enfants avec des voitures personnelles équipées de réhausseurs pour cette année.

Si le nombre d'enfants devient important et constant, la Mairie pourrait envisager de mettre en place un transport en car.

7- Sécurité : un exercice incendie aura lieu la semaine prochaine et un exercice de mise en sureté dans les semaines suivantes.

Demande des parents : un exercice incendie est-il prévu pendant les TAP ? Il n'a pas été fait d'exercice incendie mais cela sera mis en place.

8- Date fête d'école : dimanche 26 juin 2016

Questions diverses :

Tableaux d'affichage : devant le coût très important des tableaux d'affichage, il avait été décidé de ne pas renouveler l'existant et de ne pas investir vers un panneau supplémentaire.

Cependant, des offres commerciales complémentaires viennent d'arriver. L'éventuel achat de panneau va être réétudié.

La mairie ajoute que d'un point de vue budget, la structure de jeu de la maternelle devra être changée.